



Bureau de promotion de l'égalité  
et de prévention des violences  
8, rue du 31-Décembre  
1207 Genève

N/réf. CF/GB  
V/réf. Compléter V/réf

Genève, le 28 novembre 2019

Commission consultative sur les violences domestiques

**Rapport d'activité législature 2018-2023**

1ère année

(1er décembre 2018 – 30 novembre 2019)

**I. Bases légales de la commission**

Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20) ;  
Article 2, lettre f, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01) ;  
Article 6, du règlement concernant la commission consultative sur les violences domestiques, du 30 mai 2007 (RComVD; F 1 30.03) ;  
Article 6, alinéa 3, de la loi sur les violences domestiques, du 16 septembre 2005 (LVD; F 1 30) ;  
Articles 1 et suivants, du règlement pour la promotion de l'égalité et la prévention des violences, du 5 mars 2014 (RPEPV; B 1 30.12).

**II. Compétences de la commission**

La commission consultative sur les violences domestiques a notamment pour tâches de conseiller le Conseil d'Etat et le BPEV pour toutes les questions ayant trait à la prise en compte des violences domestiques dans le canton de Genève et de faire toute proposition à cet égard. Elle soutient le BPEV dans ses activités visant à la réalisation des buts de la loi sur les violences domestiques du 16 septembre 2005 (LVD ; RSG F 1 30). Annuellement, elle adresse, en collaboration avec le BPEV, un rapport d'activité au Conseil d'Etat (article 6, al.3 LVD).

La présidence, assurée par le BPEV, désigne, parmi les membres de la commission, un comité constitué d'au maximum 10 membres. Ce comité est présidé par le BPEV et se réunit aussi souvent que cela est nécessaire. Il prépare notamment les séances de la commission et lui soumet des propositions (article 6 RComVD).

### III. Activités de la commission

La commission s'est réunie à trois reprises en plénière, le 12 février 2019, le 7 mai 2019, et le 29 octobre 2019. Les thèmes traités et activités ont été les suivants :

- accueil, exhortation et présentation du fonctionnement et des activités de la commission aux nouvelles et nouveaux membres (nouvelle législature); échanges autour des projets en cours :
  - choix d'une nouvelle diapositive, sur le thème du contrôle dans le couple, à diffuser dans les TPG dans le cadre de la campagne «Stop violences à la maison» (diffusion de la diapositive à partir d'avril 2019);
  - présentation et échanges avec le service de lutte contre les mariages forcés – centre de compétences fédéral;
  - rencontre et échanges avec le Réseau seniors de la commune de Vernier, sur le thème de la détection et de la prise en charge des violences domestiques envers les personnes âgées ou entre personnes âgées (couple);
  - état des lieux de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul en Suisse;
  - création des groupes de travail pour l'année 2020 (sous-commissions).

Deux séances de comité ont également eu lieu, les 9 avril et 24 septembre 2019. Le comité y a traité les thèmes suivants :

- préparation des séances plénières (suggestion et discussion des thèmes à aborder);
  - cyber-violences dans le couple;
  - mesures d'éloignement administratif (MEA) : nombre de MEA et d'entretiens socio-thérapeutiques et juridiques, nouvelle procédure policière, demandes de prolongations et recours et enjeux en la matière.

Enfin, trois sous-commissions ont été actives durant la période concernée :

- Sous-commission Hébergement :

Créée en 2013, cette sous-commission s'est chargée de la préparation du *Rapport sur l'hébergement d'urgence et de suite à destination des personnes majeures victimes ou auteurs de violences domestiques à Genève* du 29 avril 2019, présenté au Conseil d'Etat (CE) le 17 juillet 2019. Une séance de vérification des données pour le rapport s'est tenue le 13 mars. De multiples contacts par courriel et téléphone ont en outre eu lieu pour la relecture et correction des versions de travail du rapport. Suite à la présentation du rapport au Conseil d'Etat et à sa publication, les travaux de la sous-commission ont été mis en suspens en attendant la constitution du groupe de travail interdépartemental chargé, sur demande du Conseil d'Etat, d'analyser les recommandations du rapport et d'évaluer la faisabilité de leur mise en œuvre.

- Sous-commission coordination Auteur-e-s – Victimes :

Créée en 2017 sous le nom de *sous-commission Auteur-e-s*, cette sous-commission a été renommée en 2019 et l'accent mis sur les enjeux de coordination entre instances dans la prise en charge des personnes victimes ou auteurs. La sous-commission s'est réunie le 11 juin, pour traiter de cas concrets anonymisés.

- Sous-commission Prévention :

Créée en 2017, cette sous-commission s'est réunie le 28 juin. A cette occasion, le projet de rubrique *A votre service/violences domestiques* du site de l'Etat a été présenté pour une discussion sur le contenu à destination des personnes concernées par les violences conjugales et domestiques. Les membres de la sous-commission ont également présenté leurs projets de prévention en cours, et des propositions ont été faites pour la suite de la campagne «Stop violences à la maison» (TPG). En 2020, les compétences des membres de la sous-commission Prévention seront mises à profit spécifiquement pour commencer les travaux préparatoires d'un protocole cantonal de détection des violences, sur le modèle du protocole vaudois *DOTIP (Détecter, Offrir un message clair de soutien, Traiter la situation, Informer la victime, Protéger et prévenir la récurrence)*.

#### IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par le BPEV.

Le secrétariat effectue les tâches suivantes :

- composition des ordres du jour à partir des propositions des membres;
- convocation des membres;
- invitation d'entités ou de personnes externes;
- élaboration des procès-verbaux;
- préparation et rédaction des rapports produits par la commission;
- établissement des décomptes en vue du paiement des jetons de présence.

Les éléments nécessitant une validation sont du ressort de la présidence de la commission.

#### V. Frais de la commission

##### A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

1 <sup>er</sup> semestre	130 francs
2 <sup>ème</sup> semestre	0 francs
TOTAL	130 francs

##### B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

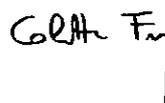
Néant.

##### C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

##### D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Colette Fry  
Présidente de la commission



## **Bossy Orélie (CHA)**

---

**De:** CE DF (DF)  
**Envoyé:** mercredi 11 décembre 2019 13:58  
**À:** Service adm CE (CHA)  
**Cc:** Fry Colette (DF); Dose Sarfatis Emanuela (DF); Creffield Sophie (DF)  
**Objet:** Dépôt CE du 18.12.2019 - Point 5 admin. : Rapport annuel d'activité - Commission consultative sur les violences domestiques

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi  
**État de l'indicateur:** Avec indicateur

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-après l'objet précité, pour inscription en affaire administrative au CE du 18 décembre 2019.

Avec nos remerciements et meilleures salutations,

**Massimo Leonti**  
Dossiers Conseil d'Etat

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département des finances et des ressources humaines (DF)  
**Secrétariat général**  
Place de la Taconnerie 7  
Case postale 3860 - 1211 Genève 3  
Tél. +41 (22) 327 98 20  
Code d'acheminement interne: A105ER/DF



Rapport  
d'activités\_CCVD...

